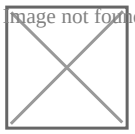

La taxe pour création de bureaux ou de commerces en Île-de-France

Fiche pratique publié le **26/10/2017**, vu **1411 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La création de bureaux, locaux commerciaux ou locaux de stockage en Île-de-France est soumise à une taxe (TCB-IDF) qui concerne les travaux de construction, reconstruction, rénovation, transformation ou agrandissement.

La TCB-IDF est due par les propriétaires (particuliers, entreprises ou organismes privés ou publics) d'un local imposable en pleine propriété, copropriété ou indivision, ou par les titulaires d'un droit réel sur un local imposable.

Elle s'applique aux opérations pour lesquelles la demande de permis de construire ou la déclaration préalable a été déposée à partir du 1er janvier 2016.

Selon le cas, le fait générateur de la taxe est :

- pour les opérations non soumises à une autorisation d'urbanisme, le début des travaux ou le changement d'affectation ;
- pour les opérations soumises à une autorisation d'urbanisme, l'établissement d'un procès-verbal constatant l'achèvement des constructions ou des aménagements.

En cas de construction de locaux à usage de bureaux ou de changement d'affectation, une exonération du paiement de la taxe est possible si les locaux sont utilisés exclusivement par des membres d'une profession libérale, d'une association ou par des officiers ministériels.

Le montant de la taxe ne peut pas dépasser 30 % du coût d'acquisition et d'aménagement hors taxe qui comprend :

- le coût d'acquisition du terrain d'assiette ;
- le coût d'aménagement du terrain permettant le passage d'un terrain brut à un terrain constructible ;
- le coût de démolition totale ou partielle de l'immeuble bâti.

Créer une entreprise : quelles formalités ?

Articles sur le même sujet :

- Réussir la création de sa SARL
- Ouvrir un restaurant
- Créer un gîte ou une chambre d'hôtes
- Se lancer dans les services à la personne
- Créer et gérer un site de e-commerce
- Se lancer dans les services à la personne

- Réussir à se faire payer

- Créer une entreprise : quelles formalités ?
- Créer une SARL : quelles formalités effectuer ?
- Créer une SARL : marche à suivre et erreurs à éviter
- Comment rédiger les statuts d'une SARL ?
- Les pièges de la SARL à 1 euro
- Les subventions pour la création d'une SARL
- Régime fiscal des SARL : quel choix effectuer ?
- Comment enregistrer les statuts d'une SARL ?
- En quoi consiste une annonce légale ?
- Comment faire publier son annonce légale ?
- Comment réduire le coût de parution de son annonce légale ?
- Que deviennent les actes accomplis pour le compte de la société en formation ?
- Comment libérer un apport en numéraire ?
- Les obligations fiscales lors de l'année de création
- Quelles assurances les entreprises doivent-elles souscrire ?
- Qu'est-ce qu'une assurance « responsabilité civile exploitation » ?
- Qu'est-ce qu'une assurance « pertes d'exploitation » ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés